



COMMUNE
DE
RAMATUELLE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
BUDGET PRIMITIF 2023 – COMMUNE DE RAMATUELLE
BUDGETS ANNEXES :
BUDGET PRIMITIF 2023 – ASSAINISSEMENT
BUDGET PRIMITIF 2023 – CAVEAUX
BUDGET PRIMITIF 2023 – ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE
BUDGET PRIMITIF 2023 – PARKINGS

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget
- II. Priorités du budget
- III. La section de fonctionnement
- IV. La section d'investissement
- V. Budgets annexes : assainissement, caveaux, énergie photovoltaïque, parkings

I. Le cadre général du budget

Dans le cadre de l'application de la loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe, codifiée par l'article 2313-1 du code général des collectivités territoriales, les communes, quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet : <https://ramatuelle.fr/> après visa de la Préfecture.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le 1^{er} acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le détail a été proposé en commission des finances du 21/03/2021 et voté le 04/04/2023 par le conseil municipal.

II. Priorités du budget

Il a été bâti sur les objectifs suivants :

- Maîtrise des dépenses à hauteur du taux d'inflation du début d'année 2023
- Inscription prudente des recettes
- Poursuite de la non augmentation de la fiscalité
- Baisse de l'encours de la dette
- Engager les projets conformément aux promesses électorales prises en 2020

III. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 21 945 000 €, pour mémoire elle était de 21 029 200 € en 2022 (y compris les décisions modificatives prises en cours d'exercice).

III.1 Dépenses de fonctionnement

L'évolution du montant des dépenses réelles de fonctionnement pour 2023 (soit +7.52% sans le virement à la section d'investissement et sans les opérations d'ordre), se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP+DM 2022	BP 2023	Variation en €
011 - Charges à caractères général	4 644 759,00 €	5 291 550,00 €	646 791,00 €
012 Charges de personnels, frais assimilés	6 064 000,00 €	6 433 849,00 €	369 849,00 €
014 - Atténuations de produits	1 263 733,00 €	1 263 733,00 €	- €
65 - Autres charges de gestion courante	1 860 861,00 €	1 979 422,00 €	118 561,00 €
Total des dépenses de gestion courante	13 833 353,00 €	14 968 554,00 €	1 135 201,00 €
66 - charges financières	125 115,00 €	102 766,00 €	- 22 349,00 €
67 - charges exceptionnelles	43 500,00 €	39 200,00 €	- 4 300,00 €
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	67 000,00 €	21 500,00 €	- 45 500,00 €
022 - Dépenses imprévues	153 800,00 €	159 700,00 €	5 900,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	14 222 768,00 €	15 291 720,00 €	1 068 952,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	6 806 432,00 €	6 653 280,00 €	- 153 152,00 €
042 - opérat° ordre transfert entre sections			- €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	6 806 432,00 €	6 653 280,00 €	- 153 152,00 €
TOTAL	21 029 200,00 €	21 945 000,00 €	915 800,00 €

Les charges de gestion courante en augmentation de 1 135 201 € due :

- à une inflation qui continue de grimper
- à la mise en place de 5 pontons dans la baie de pampelonne suite à une volonté de l'Etat de ne plus attribuer d'autorisation à des particuliers sur le domaine public maritime. Une participation est demandée aux plagistes.
- à l'augmentation de la redevance appelée par l'Etat pour l'occupation du Domaine Public Maritime.
- au paiement sur l'exercice 2023 des frais d'hébergement des CRS Maître Nageurs Sauveteurs qui viennent renforcer les équipes communales non facturés en 2022.

Les charges de personnels en hausse de 369 849 € : création de 2 nouveaux postes : responsable marché public, maraichage ; accroissement d'activités ; poursuite du remplacement poste pour poste afin d'assurer la continuité des services offerts à la population et avancement d'échelon et de grade du personnel permanent.

Les charges financières : La baisse est due au fait de la diminution du nombre d'emprunt.

III.2 Recettes de fonctionnement

L'évolution du montant des recettes réelles de fonctionnement pour 2023 (soit + 9.70% sans le résultat reporté de 2022), se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP + DM 2022	BP 2023	Variation en €
013 - Atténuations de charges	26 400,00 €	5 872,00 €	- 20 528,00 €
70 - Produits services, domaine et ventes	6 035 620,00 €	7 997 580,00 €	1 961 960,00 €
73 - Impôts et taxes	8 628 787,00 €	8 170 168,00 €	- 458 619,00 €
74 - Dotations et participations	464 291,00 €	630 939,00 €	166 648,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	476 219,00 €	482 910,00 €	6 691,00 €
Total des recettes de gestion courante	15 631 317,00 €	17 287 469,00 €	1 656 152,00 €
77 - Produits exceptionnels	150 027,20 €	29 839,18 €	- 120 188,02 €
78 - Reprises provisions semi-budgétaires	15 000,00 €	12 000,00 €	- 3 000,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	15 796 344,20 €	17 329 308,18 €	1 532 963,98 €
042 - Opérations d'ordre			- €
002 - Résultat reporté	5 232 855,80 €	4 615 691,82 €	- 617 163,98 €
TOTAL	21 029 200,00 €	21 945 000,00 €	915 800,00 €

Produits des services, domaine et ventes : Une augmentation de 1 961 960 € qui s'explique principalement par le montant des redevances des plages, ainsi que par la recette des horodateurs dont une aire de stationnement au secteur de bonne terrasse va également être équipée pour la première année.

Impôts et taxes : Une diminution due à une prévision prudente de l'encaissement de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement dont le montant pour 2022 a été exceptionnel. Il faut noter le maintien des taux sur la fiscalité directe locale identique depuis 2017 (hors impact du transfert du taux du département), et une prévision de l'augmentation des bases fiscales de 7.1%.

Dotations et participations : Les dotations de l'Etat sont en constantes baisses depuis 2011. Nous sommes passés de 1 243 752 € en 2010 à 0 € en 2022 et 2023. On notera également une diminution des aides de la CAF (Caisse d'Allocation Familiale) pour la crèche et le centre de loisirs. Vient se rajouter la participation de certains plagistes pour la mise en place des 5 nouveaux pontons dans la baie de pampelonne.

Autres produits de gestion courante : Location des immeubles dont la recettes est pratiquement identique à celle de 2022, la commune ayant plafonnée à 1% l'augmentation des loyers communaux alors que l'indice des loyers était de 3.49 % au 1^{er} janvier 2023.

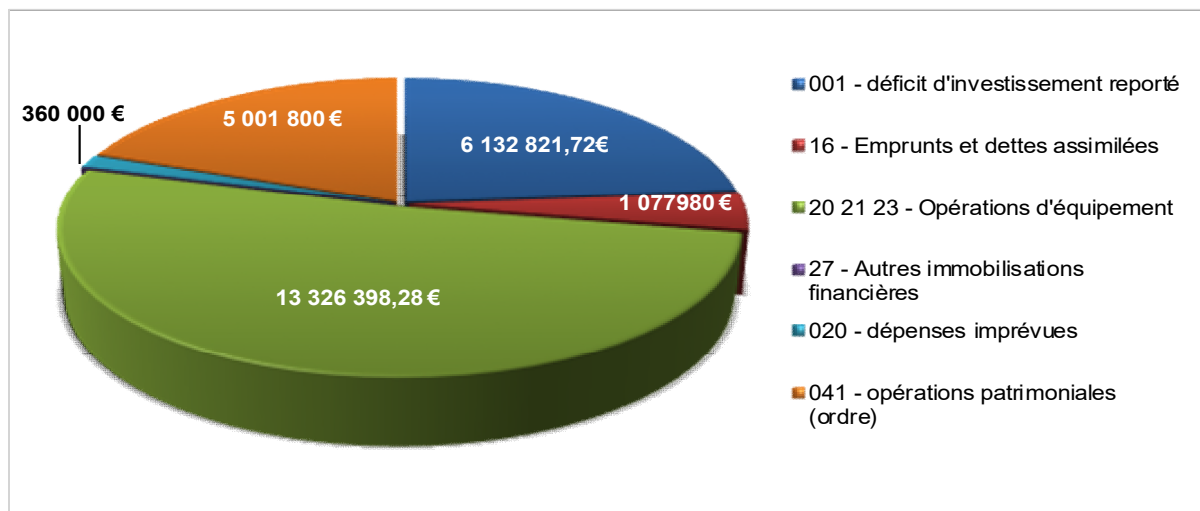
Résultat de fonctionnement reporté : excédent de la section de fonctionnement 2022 repris sur l'exercice 2023.

IV. La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 25 900 000 €, pour mémoire elle était de 20 709 900 € en 2022 (y compris les décisions modificatives présent en cours d'exercice)

IV.1 Dépenses d'investissement

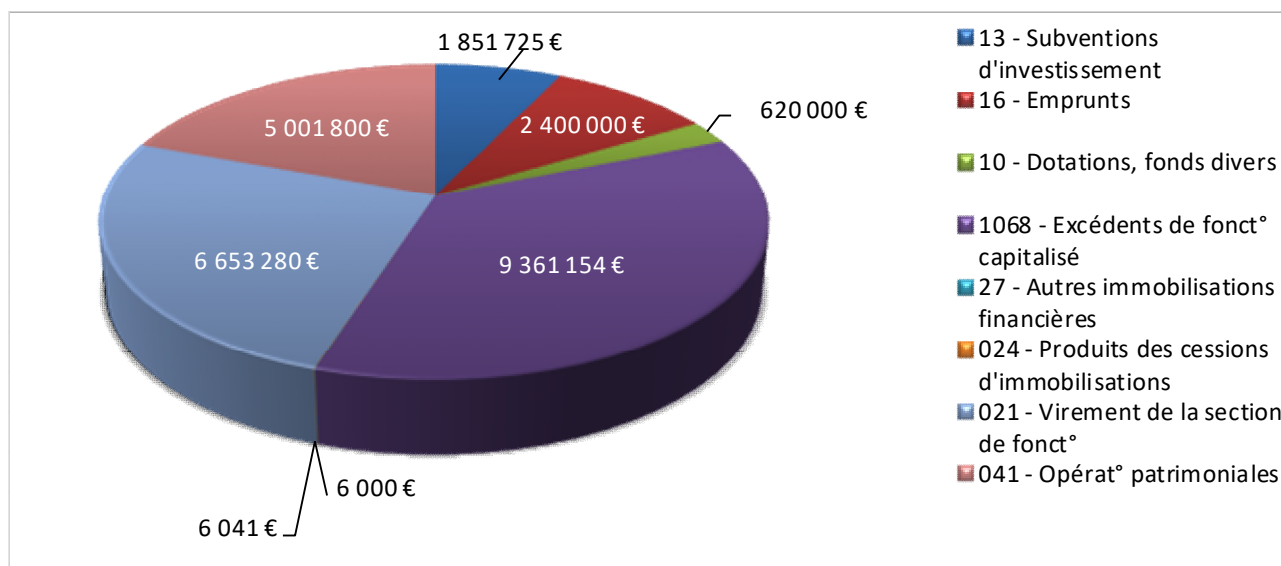
DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE - BP 2023



Les principaux projets de l'année 2023 sont :

- Poursuite du programme travaux de voirie : 573 900 € (rappel + 328k€ en fonctionnement)
- Aménagement plage de pampelonne - phase 5 (créations d'un sanitaire public quartier bistagne, construction des postes de secours de tamaris et gros Vallat) : 942 600 €
- Eclairage du parkings gros Vallat, aménagement du parking tamaris sud, et de l'aire de camping-car : 2 311 000 €
- Rénovation du groupe scolaire G. Philippe 2ème tranche : rénovation énergétique et embellissement 978 300€, suivra une prochaine tranche en 2024 pour la mise en place de panneaux photovoltaïque.
- Aménagement de la place de l'ormeau et de l'avenue Clémenceau début des travaux à partir d'octobre 2023 : 1 500 000 €. Les travaux se poursuivront sur 2024 et suivantes.
- Travaux de VRD et aménagement des espaces verts au chemin du pinet et Bd de la mer, fin des travaux qui ont commencé au 3^{ème} trimestre 2022 : 585 300 €
- Travaux sur le réseau d'éclairage public : 313 000 €
- Acquisition de 5 véhicules : 2 tracteurs, 1 véhicule type Clio, 1 quad, 1 bus : 289 000 €
- Création d'un local pour l'association les « senso gaubi » au football club : 175 000 €
- Acquisition de 3 biens immobiliers dans le village : 1 032 000 €
- Rénovation de divers biens immobiliers : 460 000 €
- Matériels, mobiliers divers : 292 000 €

IV.2 Recettes d'investissement



Les recettes sont constituées par :

- Le FCTVA et la taxe d'aménagement : 620 000 €
- Les Subventions d'investissement : 1 851 725 € dont :
 - Redynamisation du village : 110 000 €,
 - Aménagement plage de pampelonne 563 000 € : projet financé avec le concours de l'Union européenne avec le Fonds Européen de Développement Régional : 363 000 € et par le Fonds Régional d'Aménagement du Territoire : 200 000 €,



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de
Développement Régional



- Rénovation du groupe scolaire : 121 085 €
- Travaux VRD et espaces verts chemin du pinet et Bd de la mer : 885 240 €
- Le balisage ancrage écologique, et la conversion de deux ZIEM (Zone Interdite aux embarcations Motorisées) : 6 600 €
- Travaux DECI de l'escalet : 155 000 €
- Les cessions d'immobilisations : 6 041 € (véhicules)
- Les dépôts et cautionnements reçus et versés : 6 000 €
- L'emprunt d'équilibre : 2 400 000 €
- L'excédent de fonctionnement capitalisé : 9 361 154 €
- Le virement de la section de fonctionnement : 6 653 280 €
- Les autres immobilisations financières : 6 000€
- Les opérations d'ordres sont des opérations purement comptables, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes : 5 001 800 €

V. Les budgets annexes

Ils sont distincts du budget principal et sont établis par l'assemblée délibérante. Ce sont des SPIC (Service Public Industriel et Commercial) qui doivent être établis pour certains services locaux spécialisés (eau, assainissement, parkings...). Ces budgets permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par les seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

Ce budget retrace l'activité du service assainissement collectif de la commune

ASSAINISSEMENT		BP 2022	BP 2023
Section de fonctionnement	Dépenses	946 000,00 €	1 244 100,00 €
	Recettes	946 000,00 €	1 244 100,00 €
Section d'investissement	Dépenses	1 149 095,00 €	1 440 756,00 €
	Recettes	1 149 095,00 €	1 440 756,00 €

Ce budget retrace la vente des caveaux et columbariums dans le cimetière communal

CAVEAUX		BP 2022	BP 2023
Section de fonctionnement	Dépenses	84 660,00 €	167 168,00 €
	Recettes	84 660,00 €	167 168,00 €
Section d'investissement	Dépenses	42 091,00 €	83 340,00 €
	Recettes	42 091,00 €	83 340,00 €

Ce budget retrace les frais de fonctionnement ainsi que la production électrique des panneaux photovoltaïque qui se trouvent sur la toiture du Centre Technique Municipal de bonne terrasse. Chaque année grâce à ces panneaux la commune injecte environ 42 000 kWh d'électricité verte dans le réseau EDF.

ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE		BP 2022	BP2023
Section de fonctionnement	Dépenses	49 000,00 €	50 000,00 €
	Recettes	49 000,00 €	50 000,00 €
Section d'investissement	Dépenses	75 000,00 €	80 000,00 €
	Recettes	75 000,00 €	80 000,00 €

Ce budget retrace l'activité du service parkings payant de la commune. Ils fonctionnent avec la saisonnalité d'avril à octobre. Ils sont situés à l'arrière de la plage de pampelonne.

PARKINGS		BP+ DM 2022	BP 2023
Section de fonctionnement	Dépenses	781 111,00 €	930 000,00 €
	Recettes	781 111,00 €	930 000,00 €
Section d'investissement	Dépenses	549 487,00 €	975 884,01 €
	Recettes	549 487,00 €	975 884,01 €